



Mairie de la Heunière

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA HEUNIERE DU 17 DÉCEMBRE 2024

### **Date de convocation : vendredi 13 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de la Heunière. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Étaient présents : Jérôme FOUCHER, Florence ROPARS, Alexandre BOURGEOT, Loïc BUISSON, Jacques GIGANT, Isabelle MARTIN, Anne-Sophie RIGOLOT, Jean VAREN

Était absent non excusé : Daniel LAVEILLE

Était absent excusé : Céline DA SILVA donnant pouvoir à Jérôme FOUCHER

Secrétaire de séance : Jacques GIGANT

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **Ordre du jour :**

#### **1/ Décision Modificative chapitre**

Monsieur le Maire explique que la commune est actuellement en dépassement sur l'investissement et cela nécessite d'alimenter le chapitre 21.

Par conséquent, il faut procéder à un virement de la section de fonctionnement (023), vers la section d'investissement (021).

Monsieur le Maire propose de voter une décision modificative afin de rééquilibrer les comptes.

Il propose de réduire les crédits au chapitre 011 à l'article 615221 pour un montant de 4 000 € et d'ouvrir les crédits au chapitre 21 avec comme montant : 4 000 €.

Après explications, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité.

#### **2/ Questions diverses**

##### 2.1/ Nettoyage des caniveaux

Plusieurs membres du conseil municipal ont constaté que le nettoyage des caniveaux n'avait pas été réalisé comme demandé. Effectivement le prestataire a passé l'ensemble des trottoirs et des caniveaux au souffleur et non au balai avec racloir et binette et évacuation des poussières et résidus de terre.

Il est convenu que cette prestation, comme l'ensemble de l'entretien des espaces verts, sera soumis dorénavant à une mise en concurrence auprès de 3 sociétés différentes à partir d'un cahier des charges élaboré par le conseil municipal pour l'année 2025.

Fin de séance à 21h00.

